

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00294

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN OEUVRE DES DEUX
PROGRAMMES D'INTERET GENERAL (PIG) - SIGNATURE DE DEUX
AVENANTS AUX CONVENTIONS CADRE PARTENARIALES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 79

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 98

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,
M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220630-D20220029410

: 06 juillet 2022

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Philippe DENIS, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,
Mme Solange MORERE, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Jacques VALENTIN,
Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN OEUVRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL (PIG) - SIGNATURE DE DEUX AVENANTS AUX CONVENTIONS CADRE PARTENARIALES

Le Conseil Communautaire en date du 11 mai 2017 a approuvé le lancement de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire (52 communes) hors secteurs couverts par des dispositifs de type OPAH-RU. Pour mémoire, ces dispositifs sont sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et s'inscrivent dans un partenariat élargi (Anah, Département, communes, Action Logement, ARS, CAF, caisses de retraite, Adil, Alec42...).

Ces PIG, animés par Soliha Loire et par Renov'actions 42, sont opérationnels depuis le 05 décembre 2017 et prendront fin le 21 novembre 2022. Plusieurs thématiques sont ciblées :

- la primo-accession à la propriété dans l'ancien (en centralités de bourg ou de ville) ;
- les propriétaires occupants (lutte contre la précarité énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé) ;
- les copropriétés (rénovation énergétique des copropriétés fragiles, valorisation des copropriétés) ;
- le traitement de l'habitat indigne (accompagnement des communes, petites copropriétés dégradées de centre ancien) ;
- le soutien à l'investissement locatif sur des secteurs ciblés.

A l'issue des quatre années d'opérationnalité, la réhabilitation de 2 089 logements a été soutenue et 22 copropriétés ont été accompagnées. Plus de 45 millions d'euros de travaux de réhabilitation ont été réalisés par les propriétaires privés en faveur de la qualité de l'habitat, du bien-être des habitants et de l'économie locale. Outre, un accompagnement gratuit, les PIG ont permis la mobilisation de subventions à hauteur de 43 % des montants de travaux, notamment par l'Anah et la Métropole.

La mise en œuvre du dispositif a nécessité des ajustements qui ont été validés par le comité de pilotage dans le cadre du budget alloué initialement. Ces ajustements ont porté sur :

- une augmentation du montant des primes sur la primo-accession à la propriété dans l'ancien pour améliorer le volet incitatif du dispositif ;
- une augmentation des objectifs d'aide et d'accompagnement en matière de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants compte tenu des besoins identifiés sur le sujet d'ici la fin du dispositif ;
- une augmentation des objectifs d'accompagnement à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des propriétaires occupant compte tenu de l'atteinte des objectifs initiaux et de la forte demande.

Modification des objectifs par thématique :

Thématiques	Objectifs initiaux		Objectifs révisés		
	Pig Saint- Etienne	Pig Agglomération	Pig Saint- Etienne	Pig Saint- Etienne	Pig Agglomération
Accession à la propriété dans l'ancien	310 logements	210 logements	100 logements		140 logements
Lutte contre la précarité énergétique des ménages	550 logements	950 logements	600 logements		1 000 logements
Adaptation des logements à la perte d'autonomie	250 logements	350 logements	330 logements		550 logements

Les autres thématiques des PIG ne sont pas modifiées : traitement de l'habitat indigne et dégradé, soutien à l'investissement locatif en secteurs ciblés, accompagnement au redressement de copropriétés fragilisées.

Les objectifs globaux des PIG en terme de réhabilitation des logements sont portés de 2 790 à 2 840 logements améliorés. Ils sont répartis comme suit : 1 120 logements pour le PIG Saint-Etienne et 1 720 logements pour le PIG Agglomération.

Le budget de la Métropole dédié à cette opération reste inchangé soit 6 874 180 € TTC. L'ajustement des objectifs permet à Saint-Etienne Métropole la captation de recettes complémentaires de l'Anah en ingénierie pour un montant prévisionnel de l'ordre de 185 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à une intégration de ces évolutions dans des avenants aux conventions-cadre qui sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les avenants aux conventions partenariales des deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) mis en place sur la ville de Saint-Etienne et le territoire de Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les avenants correspondants,**
- **les dépenses correspondantes sont imputées à l'opération n°308 et à la destination HAB-REHAB2 du budget habitat des exercices 2017 à 2023,**
- **les recettes correspondantes sont perçues au chapitre 13 du budget habitat des exercices 2017 à 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU